

**COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du **Maire, Sandra SZYPULA**.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2026

Présents : Mme Sandra SZYPULA, Mme Liv CLAITTE, M. Olivier NOIRETERRE, Mme Camille BASTIDE, M. Michel RIBOULET, M. Cédric BAPTISTE, M. Julien DEBOUT, Mme Noémie MARCHAND, M. Julien SABOT-HEOUD, Mme Pauline MEISSE.

Absents excusés : Mme Maïté POBEAU

Procurations : M. Julien DEBOUT pour Mme Maïté POBEAU

Secrétaire de séance : Mme Noémie MARCHAND

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **n° 1/6 – Délibération concernant l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs :**

VU

- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE

- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire **1 délégué titulaire et 3 suppléants**.

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : Mme Sandra SZYPULA, Maire ;
- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
 - M. Michel RIBOULET
 - Mme Liv CLAITTE

- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
- Mme Pauline MEISSE
- M. Olivier NOIRETERRE

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Délégué titulaire

Mme Sandra SZYPULA : 11 voix

Suppléant(s)

Mme Liv CLAITTE : 11 voix

Mme Camille BASTIDE : 11 voix

M. Olivier NOIRETERRE : 11 voix

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales.

PROCLAME élus :

Délégué titulaire :

- Mme Sandra SZYPULA

Suppléants :

- Mme Liv CLAITTE

- Mme Camille BASTIDE

- M. Olivier NOIRETERRE

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur Le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

- **n° 2/6 – Délibération concernant le renouvellement du délégué de la commission de contrôle des listes électorales :**

A la suite de l'élection municipale générale du 15 mars 2026, la commission de contrôle chargée de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), prévues à l'article L.19 du Code Electoral doit être renouvelée.

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 qui a harmonisé les modes de scrutin pour toutes les communes, a également harmonisé la composition des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L.19 du Code Electoral.

Compte tenu qu'une seule liste a obtenu des sièges au Conseil Municipal, la commission sera composée de 3 membres, à savoir :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- un délégué du Tribunal Judiciaire désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents désigne :

- **Mme Pauline MEISSE déléguée de la commission de contrôle des listes électorales.**

- **n° 3/6 – Délibération concernant le suramortissement au Budget principal de la commune :**

Le Conseil Municipal constate un suramortissement du compte 2804182 créiteur de 250,00 €.

Le Conseil Municipal demande au comptable de procéder à *une opération d'ordre non budgétaire* sur le compte 2804182 par un débit de 250,00 € et un crédit au compte 1068 du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte que le comptable procède à *une opération d'ordre non budgétaire* sur le compte 2804182 par un débit de 250,00 € et un crédit du même montant au compte 1068.**

- **n° 4/6 – Délibération procédant au déclassement de parties de voirie communale :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire rappelant les conditions dans lesquelles elle a conduit l'instruction des projets de déclassement de parties de voirie communale aux lieux suivants :

- « Le Pouthier » pour 134 m² longeant les parcelles AR 123 et AR 124 appartenant à M. et Mme Stéphane PEROIS-GAYARD
- « Palissards » pour 317 m² longeant les parcelles AP 52, 53, 55 et 149 appartenant aux Consorts LAMBERT

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et considérant qu'aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est tenue à la Mairie du 13 au 24 avril 2026 et menée par Monsieur Patrick MARTIN-Commissaire enquêteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Décide, par la présente délibération, de déclasser les parties de voirie communale sus nommées,
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien les projets de cession relatifs à ces déclassements,
- Rappelle que le prix de vente est de 2,00 € le mètre carré.

- **n° 5/6 – Délibération concernant la caution pour la location des vélos électriques :**

Conformément à la délibération du 17 octobre 2017 relative à la convention de mise à disposition par Vichy Communauté de deux vélos électriques pour la commune, et en complément, Madame le Maire fixe :

- le montant de la caution à 300,00 € pour la location d'un vélo électrique à compter du 05 juin 2026,
- la durée de la location : du lundi au lundi suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte le montant de la caution fixée à 300,00 € par vélo électrique,**
- **Accepte la durée de la location : du lundi au lundi suivant.**

- **n° 6/6 – Délibération décidant la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le budget communal,
- Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De créer 1 poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques,**
- **Que ce poste soit à créer avec effet au 1er Mai 2026,**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires.**

➤ **Point sur le personnel communal :**

Madame Liv CLAITTE fait un point sur les emplois du temps et les fiches de postes concernant les 4 agents contractuels.

➤ **Point sur la voirie :**

Monsieur Olivier NOIRETERRE aborde les sujets suivants :

- Suite aux intempéries, des travaux d'entretien des chemins LAFAYE – PERRIN ont été nécessaires : réalisation de saignés

- Des poteaux téléphoniques défectueux ont été recensés et l'information a été transmise auprès du service ORANGE
 - Entretien du cimetière, des abords de l'église et du stade
 - Le Département de l'Allier informe que des travaux d'amélioration de la couche de roulement seront réalisés sur la RD 121 : route du Pouthier (entre le cimetière et l'arrivée au Pouthier). Cette portion de voie sera fermée du 6 au 9 juillet 2026, dès 6h30 – 7h00, sauf pour les riverains qui pourront s'adresser directement, le matin même, au chef de chantier ou au représentant du Département pour connaître le sens de circulation instaurée pour la journée.
- Pour faire face au danger présent sur la RD 62, les membres du conseil soumettent le souhait de demander au Département d'installer une ligne blanche continue sur une portion de la Route Montagne Bourbonnaise. Instaurer une ligne blanche continue, d'une part, du Pouthier en direction de Molles et d'autre part, du Pouthier en direction du Mayet de Montagne, jusqu'au panneau de fin de limitation de vitesse 70 km/h.
- Madame Le Maire informe l'assemblée qu'une annexe de l'Epicerie Solidaire s'est installée au Mayet de Montagne, dans les locaux de l'ancien office de tourisme.

La séance est levée à 23 heures.

Fait à La Chapelle, le 9 juin 2026

Le Maire,

Sandra SZYPULA

